Mamadou

1BTS SIO B

Mission 5

Le sujet que je vais expliciter porte sur le RGPD, dans un premier temps je vais définir RGPD puis parler de leurs objectif et le droit des personnes concernées et l’obligation des entreprises et et je vais finir par mettre une conclusion.

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) est une législation européenne adoptée en avril 2016 et entrée en vigueur le 25 mai 2018. Son objectif principal est de renforcer la protection des données personnelles des citoyens européens et de réguler la manière dont les entreprises, administrations et autres organismes collectent, traitent et stockent ces informations

Le RGPD s'applique à toutes les entreprises, quelle que soit leur localisation, dès lors qu'elles traitent des données personnelles de citoyens européens. Il a pour objectif de donner aux individus plus de contrôle sur leurs données personnelles et d'harmoniser les règles à travers l'Union Euro.

**1. Objectifs et Principes Fondamentaux du RGPD**

Le RGPD concerne

* **Légalité, loyauté et transparence** : Les données doivent être stockées de manière légale, loyale et transparente vis-à-vis des personnes concernées.
* **Limitation de la finalité** : Les données doivent être mémorisées que pour des finalités précises, légitimes et clairement définies.
* **Minimisation des données** : Seules les données nécessaires doivent être stockées et traitées.
* **Exactitude** : Les données doivent être exactes et, si nécessaire, mises à jour.
* **Limitation de la conservation** : Les données doivent être conservées sous une forme permettant l'identification des personnes concernées pendant une durée qui n'excède pas celle nécessaire aux finalités du traitement.
* **Intégrité et confidentialité** : Les données doivent être traitées de manière à garantir leur sécurité, y compris contre la perte, l'accès non autorisé ou le traitement illicite.
* **Responsabilité** : Les responsables du traitement doivent être en mesure de démontrer qu'ils respectent les principes ci-dessus.

**2. Droits des Personnes Concernées**

Le RGPD renforce les droits des individus concernant leurs données personnelles

* **Le droit d'accès** : Tout
* **Le droit de rectification** :
* **Le droit à l'effacement (droit à l'oubli)**: Les personnes
* **Le droit à la limitation du traitement** : Il est possible de limiter
* **Le droit à la portabilité des données** :
* **Le droit d'opposition** : Les personnes
* **Le droit de ne pas être soumis à une décision automatisée** :

**3. Obligations des Entreprises et Organisations**

Les entreprises et organisations qui collectent et traitent des données

* **Désignation d'un Délégué à la Protection des Données (DPD)** :
* **Mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées** :
* **Évaluation d'impact sur la vie privée (EIVP)** :
* **Notification des violations de données** :
* **Responsabilité et documentation** :

**4. Sanctions et amendements**

Le RGPD prévoit des sanctions sévères en cas de non-respect des règles de protection des données. Les amendes peuvent atteindre jusqu'à 20 millions d'euros ou 4 % du chiffre d'affaires annuel mondial

Les infractions sont classées selon leur gravité, avec des amendes proportionnellement à la nature et à l'ampleur de la violation. Les autorités de régulation, comme la CNIL en France, ont également le pouvoir de prononcer des avertissements, des sanctions disciplinaires ou de suspendre le traitement des données.

**5. Impact du RGPD**

Le RGPD a eu un impact considérable sur la manière dont les entreprises et organisations gèrent les données par

* **Renforcement de la confiance des consommateurs** : Le respect du
* **Uniformisation des règles** :

**Responsabilisation des acteurs du marché** :

Cependant, certains défis subsistent, notamment pour les petites entreprises qui peuvent avoir du mal à se conformer aux exigences administratives et techniques

Pour conclure la RGPD marque un tournant majeur dans la manière dont les données personnelles sont traitées et protégées en Europe. Grâce à ses principes et obligations, il vise à offrir une meilleure protection de la vie privée des citoyens, tout en incitant les organisations à être plus transparentes et responsables dans la gestion des données personnelles. Cependant, sa mise en œuvre continue de poser des défis, et l'adhésion à ses principes nécessite un engagement constant de la part des entreprises et des responsables du trait.

Haut du formulaire

Bas du formulaire